



Pour une vision unifiée de la langue en éducation

*Mémoire présenté lors des États généraux sur la situation
et l'avenir de la langue française*

Octobre 2000

**Dans ce document, le générique masculin est utilisé dans le seul but
d'alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.**

Document rédigé par Jean-François Beaupré

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....p. 5

Résumé.....p. 7

Introduction.....p. 11

1- Perspective d'ensemble.....p. 14

2- La sanction générale des compétences linguistiques.....p. 19

3- L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française au
collégial.....p. 21

4- La langue dans la formation des maîtres.....p. 23

5- L'enseignement de cours de concentration en anglais dans une université
francophone.....p. 25

6- Une politique nationale sur la langue dans les universités.....p. 29

Conclusion.....p. 31

RÉSUMÉ

Ce mémoire présente la situation de la langue française dans le réseau scolaire québécois francophone, du primaire à l'université, telle que perçue par les étudiants de l'Université Laval. La revue des différents objectifs liés à chacun des niveaux du système révèle l'importance d'avoir une vision unifiée de l'enseignement du français au Québec. La maîtrise fondamentale de la langue française doit se concentrer aux niveaux primaire et secondaire pour permettre notamment de dégager une plus grande liberté linguistique pour les étudiants des niveaux supérieurs. La possibilité de bien s'exprimer dans la langue de la majorité ne doit être un privilège réservé à une élite fréquentant les niveaux supérieurs du système d'éducation. Par conséquent, c'est au primaire et au secondaire que l'on doit acquérir une formation linguistique de qualité. Pour que cette vision se matérialise dans les faits, certains points doivent être observés avec plus d'insistance.

La façon dont s'effectue la sanction générale des compétences linguistiques doit être réévaluée pour permettre à cet outil de donner l'heure juste quant à la situation des étudiants du Québec.

Le changement de philosophie néfaste pour les étudiants qu'entraînerait l'application du chapitre sur la langue d'enseignement au niveau collégial doit être évité. Cette mesure inappropriée dans les circonstances actuelles nuirait sans aucun doute à la formation de l'ensemble des Québécois et Québécoises.

Bien que la réforme de l'éducation soit bien engagée, certains écueils guettent le milieu scolaire quant à son application, notamment au niveau de la formation linguistique des maîtres. Les programmes de formation des maîtres doivent être le point de départ de toute réforme sérieuse dans le système

d'éducation. L'importance et la quantité de problèmes à ce niveau semblent être sous-estimés par les décideurs des différents paliers gouvernementaux.

Les possibilités culturelles et économiques qu'offre le processus de mondialisation à la population québécoise doivent se refléter dans les possibilités de formation linguistique additionnelles au niveau universitaire. L'enseignement de cours de concentration en anglais permettrait un meilleur arrimage avec le marché du travail en pleine évolution.

L'ensemble de ces changements à l'intérieur du système d'éducation pourrait être orchestré autour d'une politique nationale sur la langue dans les universités québécoises. Cette politique permettrait notamment d'éviter les dérapages et d'encadrer, de façon souple, l'ensemble de la formation linguistique à l'intérieur du réseau.

INTRODUCTION

Depuis la Révolution tranquille des années soixante, la question de la langue a occupé une très grande place dans l'actualité québécoise. La situation du Québec en Amérique du Nord impose une réflexion permanente de la société québécoise pour la survie d'une identité dont la langue forme l'ancrage quotidien le plus visible.

En 1994, le gouvernement québécois annonçait la tenue des États généraux sur l'éducation. Lors de cet événement, le monde éducatif fut scruté et analysé par un grand nombre de groupes et d'individus. Plusieurs recommandations furent retenues dans la réforme de l'éducation qui se concrétisera à partir de cet automne. La commission itinérante sur l'avenir du Québec fut une autre occasion de sonder le cœur et l'âme des Québécois et Québécoises sur la question de l'indépendance cette fois. À l'orée du 21^{ème} siècle, le gouvernement estime qu'il est maintenant nécessaire de se pencher sur la situation linguistique de la province de Québec lors des États généraux sur l'avenir de la langue française.

Fondée en 1981, la Confédération des Associations D'Étudiants et Étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) compte maintenant plus de 25 000 membres sur le campus et dans la région de la capitale nationale. Sa mission est de défendre et promouvoir les droits et intérêts pédagogiques, culturels, économiques, politiques et sociaux de ses membres sur des questions sociales touchant de près ou de loin les études universitaires. Cette mission se précise en cinq objectifs généraux : favoriser un accès juste et équitable aux études universitaires, s'assurer d'une formation universitaire de qualité, garantir aux étudiants une information de qualité, encourager et encadrer la participation des étudiants à la vie universitaire et, finalement, promouvoir des conditions d'études satisfaisantes et la qualité de vie des étudiants sur le campus. La CADEUL se veut également un acteur social d'importance dans la région de Québec et dans le monde de l'éducation.

Les différentes problématiques abordées dans ce mémoire le seront dans une perspective globale. Elles ne représentent pas des difficultés particulières pour les étudiants de l'Université Laval, mais bien pour l'ensemble du système. En effet, la CADEUL estime que tous les étudiants universitaires de langue française au Québec auraient avantage à être régis par un cadre linguistique provincial unique, avec des objectifs précis et des moyens pour les atteindre. L'objectif est ici de baliser les normes d'intégration de la langue anglaise dans le système universitaire francophone afin de garder un certain contrôle sur son déploiement. Pour ce faire, il faut adopter une philosophie de l'enseignement de la langue unifiée et intégrée. La situation linguistique particulière du Québec nécessite que des mesures soient prises afin d'assurer le rayonnement de la langue française à l'intérieur du système d'éducation.

Le rayonnement de la langue, la CADEUL le valorise tout particulièrement dans le contexte de mondialisation, où l'intégration économique tend à uniformiser les cultures. C'est dans la croyance à un monde pluridimensionnel que son choix de favoriser l'excellence de la langue française en éducation s'inscrit. Travailler et légiférer pour maintenir une situation linguistique française, c'est prendre position contre toute forme d'uniformisation culturelle.

1. Perspective d'ensemble

La situation linguistique particulière du Québec impose tout d'abord un constat important. Les tendances démographiques et migratrices nécessitent une intervention de l'État québécois pour préserver le caractère français de la société. Que ce soit par des mesures législatives concernant les entreprises ou par des mesures économiques concernant d'autres secteurs de la société, la dynamique linguistique a besoin de l'intervention étatique pour que puisse rayonner la langue française dans

l'avenir. La culture et l'éducation devraient occuper des places importantes dans les préoccupations linguistiques de l'État puisque ce sont dans ces domaines fragiles que la langue vit et s'épanouit. Nous nous attarderons davantage aux mesures nécessaires au rayonnement de la langue dans l'éducation.

Dans une perspective intégrée d'enseignement et de maîtrise de la langue française à l'intérieur du système d'éducation, il est primordial de considérer les objectifs généraux de chacun des niveaux du système québécois.

Le réseau primaire, obligatoire pour tous, doit d'abord viser le développement de la personne ainsi que l'acquisition des connaissances de base reliées à des disciplines fondamentales telles que : la langue, les mathématiques, l'histoire et la science de façon générale. C'est, autrement dit, une forme d'introduction à une acquisition considérable de données considérée comme nécessaire dans notre société. C'est un complément essentiel à l'éducation familiale en bas âge.

Le niveau secondaire, dont la poursuite est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, se situe dans la continuité du niveau primaire. Il vise à donner aux jeunes Québécois et Québécoises une connaissance générale des différents domaines scientifiques ainsi qu'une maîtrise de la langue axée sur l'expression écrite et orale tout comme sur sa compréhension. Ces connaissances sont également considérées comme étant fondamentales et nécessaires à la vie en société. Effectivement, c'est après leurs acquisitions que l'élève est libéré de l'encadrement institutionnel quant au choix de son domaine d'études. On peut noter que c'est une minorité d'étudiants qui dépasseront le stade des études secondaires afin de poursuivre celles-ci à un niveau supérieur. Il devient évident que c'est au niveau du secondaire que des changements toucheraient le plus grand nombre et auraient ainsi une

plus grande chance d'apporter des améliorations concrètes à la qualité de la langue au Québec. La langue est une discipline fondamentale de l'éducation, car c'est grâce à ce vecteur que s'acquièrent l'ensemble des autres matières ainsi qu'une grande part de la culture nécessaire au développement d'un individu. La maîtrise de la langue française ne doit pas être réservée à une élite fréquentant les niveaux supérieurs du système.

Au niveau collégial, c'est davantage dans une optique de perfectionnement et d'acquisition de connaissances pratiques que l'enseignement se donne. Bien entendu, la discipline fondamentale que constitue la langue continue d'être enseignée dans tous les collèges du Québec. Toutefois, les objectifs visés se rapportent à une prise de conscience de la situation linguistique particulière du Québec en Amérique du Nord ainsi qu'au développement d'une culture générale orientée vers la littérature nationale et autres.

Nous sommes fondamentalement convaincus que l'enseignement supérieur se distingue des autres niveaux notamment par la philosophie de liberté et de responsabilisation de l'étudiant à l'intérieur du choix de ses études ainsi que par le facteur de perfectionnement associé à ces niveaux. Selon nous, ces éléments doivent être conservés tant au niveau de la langue que du reste, pour assurer une meilleure formation académique et personnelle des étudiants. Le choix de la langue dans laquelle l'étudiant décide de poursuivre ses études supérieures est fondamental et il ne doit pas être restreint. Celui-ci pourrait ultimement orienter, d'une certaine façon, la carrière de l'étudiant et sa vie en général.

L'étudiant universitaire se trouve généralement dans des domaines scientifiques universels qui dépassent les frontières linguistiques et géographiques. À ce niveau, la capacité d'une personne à

communiquer habilement ses idées et à recevoir celles des autres dans une langue différente du français est primordiale à une formation de qualité. Restreindre les possibilités dans l'apprentissage d'une autre langue signifierait nettement une baisse de la qualité de la formation et un pas en arrière sans précédent dans le domaine scientifique. Le développement de la science étant ce qu'il est, ces mesures auraient probablement pour effet de laisser le réseau d'éducation québécois et les étudiants à la remorque d'autres systèmes sachant mieux s'adapter à la nouvelle situation mondiale.

Une vision intégrée de la langue à l'intérieur du système d'éducation québécois conserverait sans aucun doute cette répartition des objectifs pour les différents niveaux. Ainsi, la maîtrise fondamentale de la langue française doit se concentrer sur les niveaux primaire et secondaire alors que l'éducation supérieure doit viser le perfectionnement des acquis et leur utilisation appropriée dans les différents domaines scientifiques.

Les exigences minimales de réussite à la fin des cycles obligatoires d'études doivent être rehaussées pour permettre une acquisition plus rapide de la langue écrite et un goût pour la lecture accentué. Un tel rehaussement des exigences n'est pas facile, mais il faut se méfier de la politique de la réussite à tout prix. La récente réforme du cycle primaire mise de l'avant par le ministère de l'Éducation vise, entre autres, à éliminer les échecs pour les élèves de première et deuxième années. C'est un objectif louable quand on considère les conséquences sociales et personnelles d'un échec scolaire à cet âge. Par contre, s'il doit être atteint par la baisse des exigences, c'est l'ensemble du système qui souffrira de ce nivellement par le bas. Les récentes mesures visant à faire progresser les étudiants de la formation professionnelle plus rapidement vers les techniques collégiales doivent soutenir la même mise en garde.¹

¹ LAFERRIÈRE, Michèle, « Des DEP permettant d'obtenir des DEC plus rapidement », *Le Soleil*, 27 septembre 2000

Avec des objectifs rehaussés, il est fort probable que l'ensemble du système scolaire québécois s'en trouverait amélioré. Une plus grande facilité à communiquer de façon écrite signifie sans aucun doute de meilleurs résultats dans les épreuves qui sanctionnent généralement les études supérieures. Ainsi, des exigences minimales rehaussées quant à la langue signifie une plus grande facilité à se raccrocher au système dans un domaine technique, les objectifs fondamentaux étant atteints. Il est de première importance, pour que la société québécoise s'épanouisse en français dans l'avenir, de hausser les exigences minimales de maîtrise de la langue dans le système d'éducation. De même, le goût de la lecture et de la culture, tout comme la fierté du parler français, doivent être inculqués aux élèves dès le début de leur apprentissage de la langue. En ce sens, l'augmentation des heures consacrées à l'apprentissage de la langue au niveau primaire, tel que présenté dans la réforme, est de très bon augure.

Une plus grande liberté en ce qui concerne la langue aux niveaux supérieurs et une amélioration des connaissances linguistiques en général ne sont pas forcément incompatibles, elles sont plutôt complémentaires. Cinq éléments clés du système doivent alors être observés plus en détail et des mesures doivent être prises pour atteindre les objectifs d'amélioration des compétences linguistiques et de choix dans la langue d'enseignement pour les niveaux supérieurs. Ces problématiques particulières apparaissent couramment dans les discussions menées à l'intérieur du mouvement étudiant québécois et méritent une attention particulière.

- 1- La sanction générale des compétences linguistiques ;
- 2- L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française au niveau collégial;

- 3- La langue dans la formation des maîtres;
- 4- L'enseignement de cours de concentration en anglais au niveau universitaire;
- 5- Une politique nationale sur la langue dans les universités.

2. La sanction générale des compétences linguistiques

À l'heure actuelle, la sanction générale des compétences linguistiques se fait à la fin du cours collégial. L'épreuve uniforme de français introduite en 1992 par la direction de l'enseignement collégial permet de vérifier les compétences linguistiques de l'ensemble des étudiants préuniversitaires et des secteurs techniques du réseau collégial. Depuis 1996, la réussite de l'épreuve uniforme de français est devenue une condition de l'obtention du diplôme d'études collégiales. Cette façon de faire permet notamment de limiter l'enseignement de la langue fondamentale (grammaire orthographe, syntaxe, etc.) au niveau universitaire. Il est primordial qu'une telle sanction demeure, mais des changements appropriés devraient permettre de la rendre véritablement efficace et de donner l'heure juste quant aux compétences linguistiques des étudiants québécois.

Presque dix ans après l'introduction de l'épreuve uniforme, les critiques des compétences linguistiques des étudiants universitaires sont toujours aussi fréquentes et plus que jamais justifiées². Pourtant, les statistiques les plus récentes sur l'épreuve uniforme de français démontrent que près de 90 % des étudiants réussissent à franchir cette étape sans trop de difficulté. Une révision à la hausse des critères et des normes de réussite de cette épreuve s'impose pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques de la population estudiantine québécoise.

² 2000, A-6.

L'analyse des résultats pour l'année 1998-1999 permet néanmoins de cibler les faiblesses des étudiants.³ Le critère d'évaluation concernant la langue fondamentale, c'est-à-dire la maîtrise de la langue (orthographe, grammaire et syntaxe), voit plus de 45% des étudiants atteindre un niveau « suffisant » ou inférieur, alors même que les étudiants ont droit à des ouvrages de référence. À partir de ces résultats, il semble évident que c'est au niveau fondamental que les efforts doivent être placés pour avoir une amélioration considérable des compétences linguistiques des étudiants. Or, c'est au niveau primaire et secondaire d'assurer l'enseignement de la maîtrise de la langue. La réussite de l'épreuve uniforme est d'ailleurs directement reliée à la moyenne obtenue lors du cours de français de cinquième secondaire.⁴ En effet, les performances lors de l'épreuve uniforme de français sont intimement liées avec les résultats obtenus lors de l'examen sanctionnant le cours de français de secondaire cinq. En conséquence, on peut donc affirmer que la formation linguistique obtenue au secondaire conditionne les acquisitions futures dans ce domaine de connaissances. Il ne s'agit ici que d'un argument additionnel imposant de mettre l'accent sur la formation linguistique au secondaire.

Une vision intégrée de la langue dans l'éducation placerait assurément la sanction générale des compétences linguistiques à l'issue du cours secondaire de façon à pouvoir non seulement contrôler le niveau atteint par les étudiants des niveaux supérieurs, mais également celui des personnes se dirigeant vers le marché du travail. De plus, un tel changement pousserait les universités à réviser leurs critères quant aux compétences linguistiques nécessaires pour atteindre un niveau de maîtrise supérieure de la langue tel qu'exigé dans toute formation universitaire.

³ DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Les épreuves uniformes de français et d'anglais, langue d'enseignement et littérature*, Gouvernement du Québec, Québec : 2000, p. 26.

⁴ ID. p.27.

3. L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française au niveau collégial

Avec une telle sanction des compétences linguistiques après le niveau secondaire, il n'est nullement nécessaire de restreindre davantage la liberté linguistique dans la poursuite des études supérieures. Le collégial se distingue des autres niveaux d'enseignement notamment par la responsabilisation de l'étudiant par rapport à son cheminement académique, celle-ci allant nécessairement de pair avec une plus grande liberté dans ses choix. Cette responsabilisation est un facteur important de la réussite scolaire et de l'affirmation de l'individu dans la société. Un changement de philosophie à ce niveau serait certainement néfaste pour l'ensemble du système d'éducation. Le choix de la langue d'études participe sans aucun doute à cette responsabilisation et à cette liberté qui transforme peu à peu l'adolescent du secondaire en jeune adulte universitaire. L'influence de ce choix linguistique se verra davantage sur le marché du travail que dans la vie quotidienne. En effet, le bilinguisme à ce niveau est une compétence importante et recherchée permettant une meilleure entrée sur le marché du travail québécois et canadien, qui se mondialise très rapidement. La capacité à communiquer correctement dans la langue de la majorité, le français et dans une langue accessoire, l'anglais, permet à l'individu qui le désire de poursuivre une carrière dans la plupart des domaines de pointes (nouvelles technologies) ainsi que dans des métiers plus traditionnels (droit, affaires, etc.). La future négociation d'un accord de libre-échange panaméricain rendra les compétences linguistiques multiples nécessaires à une carrière tant dans le milieu des affaires que dans la fonction publique.

De plus, l'importance démolinguistique⁵ de la langue d'enseignement sur les transferts linguistiques une fois atteint l'âge adulte est beaucoup plus faible que lors de la petite enfance ou de l'adolescence.

Le critère de la langue d'usage est devenu, depuis une dizaine d'années, le miroir de la préservation du caractère français de la société québécoise. Il a été démontré, par l'analyse des prospections démolinguistiques, que le choix de la langue d'usage se fait principalement à l'âge adulte, lors de l'entrée sur le marché du travail.⁶ C'est donc vers ce secteur d'activités de la société québécoise que les efforts doivent être tournés pour accentuer davantage le caractère français de celle-ci et assurer un rayonnement adéquat du français.

L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française a eu un impact considérable sur l'intégration des allophones au réseau scolaire francophone et ce, même au niveau collégial. L'outil juridique important que fut la charte de la langue française dans l'aménagement linguistique au Québec a fait passer la proportion d'allophones qui décident de poursuivre leurs études collégiales en français de moins de 13 % en 1974 à plus de 46 % en 1994, soit quelques années après l'arrivée des enfants de la loi 101 au collégial.⁷ Nous croyons que les mesures juridiques actuelles sont suffisantes pour assurer la progression du français comme langue d'enseignement dans la population allophone québécoise sans devoir les contraindre davantage. Des mesures concernant la sélection des immigrants ou portant sur la francisation du milieu des affaires montréalais seraient probablement plus efficaces sur l'ensemble de la société.

Finalement, cette nouvelle mesure législative, ajoutée à la mobilité géographique personnelle des étudiants de niveau collégial, risquerait d'accentuer la fuite du potentiel humain vers des cieux moins restrictifs pour ce qui est du choix de la langue d'enseignement.

⁵ La démolinguistique se base sur le critère de la langue pour établir des prospections démographiques à plus ou moins longues échéances.

⁶ CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français, langue d'usage au Québec en 1997 : rapport synthèse*, 1999, p. 21.

⁷ LAROCQUE, Marie-Josée, *Impact de la législation linguistique du Québec sur l'inscription des étudiants et étudiantes allophones dans les cégeps francophones*, Thèse de maîtrise, Université Laval, Québec, p. 56.

Compte tenu des répercussions immenses que la restriction légale de la langue d'étude au niveau collégial aurait sur l'avenir professionnel des étudiants, la CADEUL croit fermement que l'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française au niveau collégial aurait un impact négatif sur la société québécoise.

4. La langue dans la formation des maîtres

À la lumière de la récente réforme dans l'éducation primaire, un enseignement adéquat de la langue à ce niveau implique nécessairement une cohésion avec la formation des futurs maîtres. Toute réforme réelle du système doit commencer par cette étape cruciale. L'enseignant transmet une certaine connaissance objective et sert de modèle à l'élève. Sa formation est primordiale pour que les objectifs de la réforme soient atteints et pour que le français puisse s'épanouir dans le système d'éducation.

Les statistiques inquiétantes se multiplient tant pour les futurs enseignants du secondaire que pour ceux du primaire. En effet, en mars 2000, le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CEFRANC) révélait que, depuis 1996, plus d'un futur enseignant sur cinq échouait le test de langue française qu'il administre à la demande des commissions scolaires de la région métropolitaine. À la même époque, les personnes admises dans le programme d'enseignement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) échouait le test d'admission dans une proportion de 50%⁸. Compte tenu de l'importance de la profession d'enseignant pour la société en général et plus encore pour l'affirmation de la langue française, on se doit de constater que le système actuel n'est pas en mesure de perpétuer

⁸ THIBODEAU, Marc. « Plus d'un futur enseignant sur cinq échoue le test de français », *La Presse*, 1^{er} mars 2000, p. A-1. Montréal.

une tradition d'excellence linguistique même pour ceux qui doivent se faire les porte-étendards du français dans l'éducation.

À l'intérieur même de la formation, il est important de réintroduire davantage de cours de contenu linguistique dans les programmes universitaires. Ces dernières années, la plupart des universités francophones ont réduit le nombre de crédits accordés au contenu pour mettre l'accent sur la technique pédagogique.⁹ Dans le but d'établir une véritable culture de la langue dans l'éducation, il est important que les enseignants puissent transmettre une certaine passion du français à leurs élèves. Les cours de littérature devraient prendre une place importante dans la formation des maîtres, surtout pour les enseignants du secondaire qui doivent être en mesure de satisfaire la curiosité et la progression de tous les élèves.

Dans un autre ordre d'idée, les enseignants de toutes les matières doivent pouvoir faire un contrôle réel de la compétence linguistique des étudiants. Ils devraient, normalement, être des experts de la langue fondamentale (grammaire, orthographe, syntaxe). L'introduction d'une nouvelle forme de grammaire, l'absence de volonté des enseignants actuels à imposer des exercices de lecture et d'écriture et le nombre de crédits accordés pour les cours de langue nettement insuffisant pour les futurs enseignants du primaire et du secondaire non spécialisés en français¹⁰, sont tous des facteurs aggravant la situation du français dans l'ensemble du système d'éducation. L'absence dans la société et dans l'éducation d'une culture de l'excellence amène une baisse constante des critères à tous les

⁹ CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document : L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, Québec, Publications du CLF, 1998, p. 9.

¹⁰ À l'Université Laval, la proportion des cours de français varie entre 1,7% et 7,5 % des crédits des programmes d'enseignement.

niveaux. Des changements de fonds s'imposent dans ce milieu où se satisfaire de moins que l'excellence signifie s'engager dans la spirale de la médiocrité.

Enfin, si la sanction générale des compétences linguistiques devait se faire à la fin du cycle secondaire¹¹, il est primordial de conserver une vérification stricte pour les futurs enseignants, soit à l'admission dans un programme d'enseignement ou à la sortie.

Ces différentes mesures risqueraient forcément de restreindre l'accès aux programmes d'enseignement. Le personnel enseignant du réseau québécois étant à l'aube d'être largement renouvelé, nous pouvons craindre une pénurie de ressources humaines dans ce domaine à court ou à moyen terme. Toutefois, nous croyons que les correctifs nécessaires devraient être apportés aux niveaux structurels plutôt que dans l'abaissement des critères d'admission aux programmes universitaires. La formation des maîtres est le point de départ d'un rehaussement des critères dans l'ensemble du système. La profession d'enseignant est de première importance et la société québécoise ne doit pas sacrifier la sélection ou la formation de ceux-ci à des objectifs relevant de l'urgence ou du court terme.

5. L'enseignement de cours de concentration en anglais dans les universités francophones

Le processus de mondialisation entamé depuis une vingtaine d'années comporte de nombreux défis pour les cultures minoritaires telle que la culture québécoise en Amérique du Nord. Toutefois, il comporte également des possibilités inespérées de rayonnement et de rapprochement. L'individu québécois de ce début de millénaire est en contact avec un nombre grandissant de produits culturels. La culture étant, largement, une histoire de langue, les compétences linguistiques deviennent

¹¹ Voir infra 2. La sanction générale des compétences linguistiques.

importantes quant à la possibilité de saisir ces opportunités culturelles. Une réussite de la mondialisation passe notamment par une plus grande compréhension et acceptation des autres cultures, ce qui implique nécessairement des compétences linguistiques de bases multiples et améliorées.

De plus, à la sortie d'un cours universitaire, l'étudiant québécois faisant son entrée sur le marché du travail se trouve en compétition pour les divers emplois avec les diplômés émanant d'universités canadiennes anglaises, américaines, européennes, etc. Ce constat est fait à la lumière du décloisonnement économique qui a suivi l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et les négociations menées à l'intérieur de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les entreprises québécoises doivent maintenant se frotter aux entreprises américaines dans le domaine du multimédia, de l'information, de l'ingénierie. Par conséquent, le potentiel de ressources humaines issues des universités québécoises se doit d'être mieux préparé à affronter le marché du travail en plein processus de mondialisation. Toujours consciente de l'importance de l'éducation en général, la société québécoise n'accuse pas de retard flagrant sur les autres pays occidentaux avec lesquels elle doit maintenant échanger. Toutefois, sa situation linguistique de minorité en Amérique du Nord lui donne un défi de taille à relever pour les prochaines décennies : conserver ses spécificités linguistiques et s'adapter aux nouvelles données du marché mondial, spécialement en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée.

Le réseau universitaire francophone québécois joue un rôle particulier dans ce processus. Il forme la majorité des étudiants de niveau universitaire et assume ainsi la plus grosse part des responsabilités quant à la préparation de la main-d'œuvre. Il a également une responsabilité quant à la langue

française, c'est-à-dire qu'il doit s'efforcer que la science se fasse en français au Québec et qu'elle puisse rayonner et être diffusée dans la langue de la majorité.

Nous croyons que ces deux objectifs de formation et de valorisation de la langue française nécessitent une plus grande participation des compétences linguistiques au niveau universitaire. Toutefois, l'ensemble du système ayant donné la formation linguistique de base, ce sont dans les concentrations disciplinaires que ces objectifs doivent être poursuivis, le tout dans un effort de spécialisation et de perfectionnement toujours plus grand.

Les rapports sur la situation du français dans l'activité technique et scientifique annonce une situation alarmante pour l'étudiant ne possédant pas les connaissances linguistiques nécessaires pour se greffer à ces domaines. En effet, dans la plupart des domaines scientifiques, la documentation de base, la recherche et les innovations se font en langue anglaise¹². Le décloisonnement international des réseaux scientifiques, grâce aux nouvelles technologies de l'information, a amené une uniformisation linguistique. L'expérience semble démontrer que plus il y a d'interactions, moins il y a de place pour la différence linguistique.

Dans ce contexte, nous croyons que les étudiants québécois francophones auraient avantage à avoir accès à une formation plurilingue dans leur domaine disciplinaire. Concrètement, cela veut dire que ceux-ci devraient avoir accès à des cours de concentration en anglais afin de mieux les préparer à la réalité du marché du travail et d'augmenter la richesse intellectuelle que des études universitaires doivent normalement donner. Limité à des cours à option, il est primordial que ces mesures soient correctement encadrées dans une vision d'ensemble de la langue à l'intérieur d'une université. Cette

¹² CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *La situation du français dans l'activité scientifique et technique*. 1991, pp. 16-31.

formation additionnelle permettrait également aux étudiants, en tant qu'individus, de pouvoir participer à une meilleure compréhension interculturelle. Nous croyons que la société québécoise se doit, au travers de son système d'éducation, de donner la possibilité à ses membres d'aller plus loin et de poursuivre des objectifs personnels et collectifs dans le nouveau cadre international. De meilleures compétences linguistiques s'avèrent, une fois de plus, nécessaires. Toutefois, l'offre de ces nouvelles possibilités ne devraient pas se faire au détriment de la qualité du français qui doit toujours rester la priorité des universités québécoises. Ainsi, l'encadrement de ces mesures et leur limitation stricte, dans une politique linguistique nationale ou domestique, est essentiel.

Si cette méthode risque de mettre en péril la mission universitaire par rapport à la francisation de la science, elle se doit d'être accompagnée par des cours de communication disciplinaire obligatoires, tels qu'ils sont déjà offerts à titre optionnel dans la plupart des universités québécoises. L'expérience des facultés de génie des universités démontre clairement que les étudiants seraient ainsi plus habiles à faire une entrée réussie sur le marché du travail québécois.¹³ Ces cours accentueraient également la portée de la mission de francisation de la science en l'appliquant au plus grand nombre d'étudiants, soit dès le premier cycle universitaire.

L'offre de cours de concentration en anglais ne peut être dissociée d'une mesure assurant la limitation des effets pervers quant à la capacité linguistique des étudiant à s'exprimer dans leur champ d'études en français. Le caractère indépendant du réseau universitaire québécois semble rendre de telles recommandations très fragiles quant à leur application à l'ensemble des institutions.

¹³ CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document : L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*. 1998, p. 5.

C'est pourquoi nous croyons que ces mesures devraient être encadrées dans une politique souple et générale concernant la langue dans le réseau universitaire.

6. Une politique nationale sur la langue dans les universités

Les universités québécoises sont, à l'heure actuelle, libres d'adopter des politiques sur la reconnaissance du français. La plupart des universités francophones ont effectivement adopté une telle politique. Toutefois, bien souvent, l'application de celles-ci relève des directions facultaires ou départementales et cette décentralisation ne permet pas de vérifier adéquatement leur application. Une politique nationale donnerait aux universités la responsabilité d'évaluer et de prendre des mesures visant l'adoption et l'application uniforme de véritables politiques linguistiques et, ainsi, un moyen de contrôler les compétences linguistiques des étudiants à ce niveau. La prédominance du français dans les communications des universités francophones et l'affirmation d'une volonté de faire du français la langue principale des livres et notes de cours peu importe le niveau devraient également faire partie de cette politique. Le néant réglementaire actuel ne permet pas de régler les nombreux problèmes linguistiques se présentant dans les universités québécoises.

Une politique nationale uniforme permettrait également d'encadrer de manière souple la langue d'enseignement dans les universités québécoises et donnerait par le fait même une meilleure répartition des ressources dans l'ensemble du réseau quant à la mission de celui-ci concernant la francisation de la science au Québec.

De même, une telle politique rendrait possible une unification et une intégration de l'ensemble du réseau dans une même politique linguistique. En fixant les balises de la formation linguistique pour la formation des maîtres, en encadrant la formation anglophone dans des universités francophones et

en énonçant les responsabilités de l'université par rapport à la langue et la science, la politique nationale donnerait un outil concret à être utilisé par les administrateurs des institutions et leur permettrait de se situer face à l'ensemble du réseau.

Une politique linguistique uniforme pour toutes les universités francophones québécoises va assurément à l'encontre de la tradition autonomiste du système universitaire québécois. Cette autonomie, qui est une force du système, se doit d'être préservée et encouragée afin de développer un plus grand dynamisme à l'intérieur des institutions et entre celles-ci. Toutefois, nous croyons que le fait français au Québec comporte une telle importance qu'une exception à l'autonomie des universités est acceptable dans ce contexte. Cela permettrait d'éviter tout dérapage linguistique dans le milieu universitaire, dérapage qui se répercuterait sans aucun doute sur l'ensemble de la société québécoise.

Enfin, les ressources et l'expertise des universités québécoises pourraient facilement être mises à contribution dans l'élaboration d'une telle politique. Celle-ci s'insérerait très bien dans les récents développements concernant l'énoncé d'une politique concernant les universités et leur permettrait de remplir adéquatement leur responsabilité culturelle face à l'ensemble de la société québécoise.

CONCLUSION

En terminant, il est important de rappeler que le fait français en Amérique du Nord est fragile et incertain dans un avenir plus ou moins lointain. Dans ce contexte, l'intervention étatique, notamment au travers du système d'éducation, est un élément essentiel à sa survie et à son épanouissement.

Pierre angulaire de l'affirmation linguistique dans la société, l'éducation doit se retrouver au centre des préoccupations d'une réforme de l'aménagement linguistique québécois. Ainsi, les cycles obligatoires d'études doivent donner la base de la formation linguistique en privilégiant la lecture et l'écriture comme moyen d'acquérir ces compétences. Le développement de l'excellence à une grande échelle au niveau primaire et secondaire serait incontestablement une façon d'assurer une certaine pérennité à la langue française et à la culture qu'elle supporte au Québec.

Le rehaussement des critères et le développement de l'excellence dans l'éducation passent par des changements importants dans la formation des maîtres. Plus qu'une profession, la carrière enseignante constitue une fonction sociale de base et ses membres doivent recevoir la meilleure formation possible. La réinsertion massive des cours de contenu linguistique (notamment le français fondamental) dans les programmes universitaires d'enseignement permettrait d'améliorer cette formation en redonnant au français la place qui lui revient.

L'université québécoise doit assumer ses responsabilités par rapport à la survie et à l'épanouissement de la langue dans sa société. La diffusion de la science en langue française, la formation et le contrôle efficace de la qualité linguistique des étudiants doivent constituer des priorités pour le réseau universitaire québécois. Une politique nationale sur la langue dans les universités permettrait de compléter les politiques domestiques déjà adoptées par les différentes universités et éviterait les

dérappages dus à la normalisation d'une formation plurilingue, devenue incontournable dans certaines disciplines.

Enfin, la philosophie de liberté et de responsabilisation de l'étudiant collégial doit être conservée pour permettre une émancipation effective des individus à un âge critique. Cette philosophie s'articule notamment au niveau du choix de la langue d'enseignement à ce niveau.

Nous ne croyons pas qu'un aménagement linguistique puisse, à lui seul, permettre le rayonnement de la langue française à longue échéance à moins d'un changement considérable dans la culture de l'affirmation de la langue et de son perfectionnement à l'intérieur même du système d'éducation. La poursuite de l'abaissement des exigences entraînera sans aucun doute la marginalisation du français en Amérique à long terme. Toutefois, l'État québécois et les acteurs des différents secteurs impliqués disposent dès maintenant des leviers nécessaires au rétablissement des conditions favorables à l'épanouissement et au rayonnement de la langue française.

En bout de ligne, favoriser l'excellence de la langue française au Québec, c'est affirmer la conviction en un monde pluridimensionnel où le rôle de la langue anglaise, bien qu'indéniable et positif, doit être balisé. En ce sens, favoriser le français, c'est résister à l'idéologie d'une mondialisation qui mettrait en cause l'intégrité linguistique et culturelle du Québec ainsi que ses compétences en éducation.

Ce document fut adopté par la majorité des délégués des associations étudiantes de l'Université Laval en séance normale du caucus des associations le 13 octobre 2000 à Québec.